

GE_GERICHTE 6B_1270/2021 vom 2. Juni 2022

GE Cour de justice, 2022-06-02, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_6B_1270_2021

FR: GE_GERICHTE 6B_1270/2021 du 2 juin 2022

IT: GE_GERICHTE 6B_1270/2021 del 2 giugno 2022

Regeste

Résumé: FORMULE OFFICIELLE - QUALIFICATION DE TITRE La formule officielle de l'art. 269d CO, que les cantons peuvent rendre obligatoire pour la conclusion de tout nouveau bail (art. 270 al. 2 CO), possède – vu son caractère obligatoire et son contenu définis par la loi – une valeur probante accrue. Il s'agit par conséquent d'un titre au sens de l'art. 251 CP, qui réprime les faux dans les titres.

Volltext

Résumé: FORMULE OFFICIELLE - QUALIFICATION DE TITRE La formule officielle de l'art. 269d CO, que les cantons peuvent rendre obligatoire pour la conclusion de tout nouveau bail (art. 270 al. 2 CO), possède – vu son caractère obligatoire et son contenu définis par la loi – une valeur probante accrue. Il s'agit par conséquent d'un titre au sens de l'art. 251 CP, qui réprime les faux dans les titres.

Descripteurs: Descripteurs: BAIL À LOYER;FORMULE OFFICIELLE;USAGE DE FAUX(DROIT PÉNAL)

Normes: Normes: CO.269d; CO.270; CP.251

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.